

Cinq étudiants réunionnais au concours Georges Vedel

Leurs arguments ont manifestement été convaincants. Cinq étudiants en 2^e année de master de droit au Moufia prendront bientôt l'avion pour Paris, où ils participeront mercredi 14 mai à la finale du concours Georges Vedel, du nom d'un ancien membre du Conseil constitutionnel. Pour la première phase du concours, à laquelle participaient 19 universités, l'équipe réunionnaise a rédigé un mémoire afin de soulever l'inconstitutionnalité d'une disposition du Code du travail. *"Nous avons expliqué que l'article L. 1321-3 2°, qui évoque le règlement intérieur des entreprises, peut limiter les droits des personnes et des libertés individuelles et collectives"* explique Anjeelee Beegun, en M2 de droit public.

"Parce que c'est au législateur de fixer les droits et les devoirs" poursuit Morgan Pouly, en M2 de droit des affaires. Cette "question prioritaire de constitutionnalité" est construite sur trois arguments: *"Le premier point, c'est que le législateur laisse à l'employeur la possibilité de décider; le deuxième c'est l'absence de clarté de la loi; le troisième c'est la violation de la liberté de conscience"*. Dans cet exercice de plaidoirie d'avocat, l'équipe réunionnaise, constituée également de Myriam de Chauveron, Victoria Hamony et Josselin



L'équipe réunionnaise candidate au concours Georges Vedel, avec Mathieu Maisonneuve, professeur de droit public. (Photo V.H.)

Rio, joue le rôle de "demandeur". Elle affrontera l'équipe de Lille 2, en situation de "défenseur". Morgan Pouly poursuit: *"nous avons reçu leur mémoire... Ils disent beaucoup de choses que nous allons contester"*.

Les cinq Réunionnais ont déjà affûté leurs arguments: c'est Morgan qui plaidera devant le jury pendant 15 minutes.

Parallèlement, deux autres équipes s'affronteront en même temps: les "demandeurs" de Saint-Etienne face aux "défenseurs" de Paris 1. Si les Réunionnais

gagnent la demi-finale, ils affronteront donc Paris 1 en finale. Pourquoi participer à ce concours? *"C'est l'occasion de rédiger une vraie QPC"* avance Josselin Rio. Et surtout, notent les cinq juristes, il s'agit de montrer que malgré l'éloignement, l'université réunionnaise *"n'est pas périphérique, et qu'elle peut peser sur le plan national en matière juridique"* argumente Morgan Pouly. Mercredi prochain, ils auront l'occasion de le prouver au sein du Conseil constitutionnel.

V.H.